

Décision

Générale

colonial

Décision n° 270 accordant une subvention de 60.000 francs à M. Ali Parag Badhafari, directeur de l'école primaire franco-musulman

n° 270

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des territoires d'outre-mer : Sur la proposition de M. le Secrétaire général.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une subvention de soixante mille francs (60.000 fr.) est accordée à M. Ali Farag Badhafari, directeur de l'école primaire franco-musulmane, pour lui permettre de faire assurer les travaux de reconstruction de cette école.

Art. 2

—La dépense est imputable au

chapitre 14, article 5, rubrique 1, du budget du service local pour l'exercice 1950.

Art. 3

—Le chef du bureau des finances et le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.